

MJC-MPT Tassin la Demi-Lune

RESIDENCE ARTISTIQUE

DOSSIER DE CANDIDATURE

2025-2026



Présentation de la MJC-MPT Tassin la Demi-Lune

Les engagements

- Renforcer le lien social et favoriser l'épanouissement de chacun·e par l'accès à l'éducation et à la culture
- Respecter toujours les principes de laïcité et de pluralisme des idées mis en avant dans les valeurs républicaines

La MJC c'est quoi, c'est pour qui ?

La MJC est une association d'éducation populaire loi 1909, association à but non lucratif, agréée par le ministère de la jeunesse et des sports. Elle est gérée et organisée par des adhérent·e·s bénévoles et fonctionne avec des salarié·e·s permanent·e·s et des animateur·ice·s spécialisé·e·s

Être adhérent·e

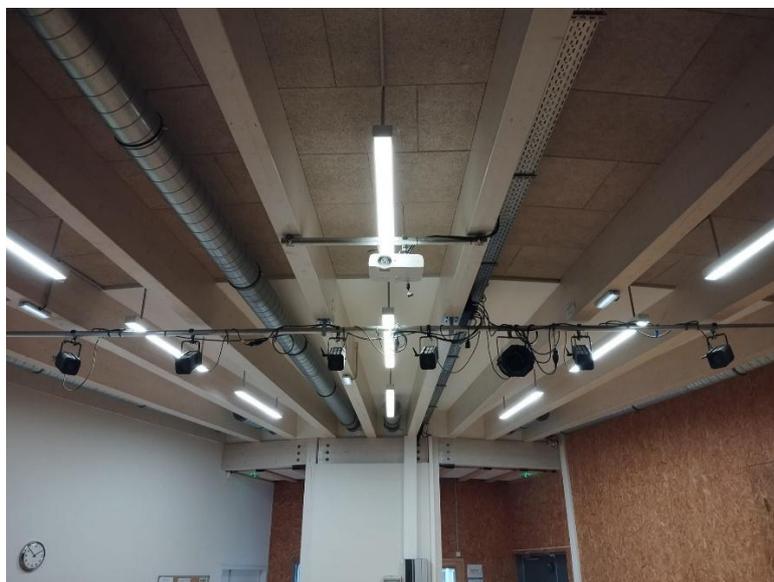
C'est régler une adhésion et participer aux activités. C'est également partager des valeurs d'échange, d'ouverture, d'action collective et citoyenne. Venez donc passer du bon temps, vous ouvrir aux autres, faire de nouvelles connaissances, donner du sens à votre quotidien, bref vous enrichir personnellement.

Être bénévole

C'est être acteur selon ses disponibilités et ses envies. Chacun·e peut être bénévole, vous serez toujours les bienvenus·e·s.

Les activités de la MJC

- Les activités permanentes : sur toute l'année, bénéficiez d'un large choix d'activités sportives, culturelles, et artistiques.
- Les activités ponctuelles : pratique artistique, stage découverte d'une discipline, stage parents-enfants etc.
- Evénements culturels : événements à thèmes, spectacles, sorties de résidence etc.



Les résidences

Espace de résidence

La salle dont nous disposons fait 120m² avec un maximum de 120 personnes **sans la scène**, un rangement de 16m² et une loge coulisse de 20m².

Les modalités de l'accueil en résidence

Nous sélectionnons sur dossier des compagnies pour des temps de résidences artistiques allons jusqu'à 4 mois, toutes disciplines confondues : théâtre, cirque, musique, danse, marionnettes, arts plastiques etc.

La sélection des compagnies résulte d'une pluralité de critères :

- Qualité artistique et dynamique professionnelle d'inscription dans les valeurs de la MJC
- Intégration du projet dans le cadre de la saison d'accueil (âge concerné, discipline...)
- Attention portée à la rencontre et aux lieux tissés avec les publics
- Pertinence et motivations de la compagnie à être accueillie

La MJC-MPT ne propose pas de logement dans le cas où la compagnie n'est pas dans la région.

Les résidences disponibles

- Résidence construction – 3 jours par semaine

Elle concerne des projets au tout début de leur développement qui sont dans une phase de recherche : écriture, essai de jeu etc.

La MJC-MPT pourra mettre à disposition une salle de répétition le lundi de 9h à 18h, vendredi de 9h à 14h et éventuellement les samedis toute la journée. L'équipe pourra aussi être un soutien en termes de communication (visuels, relai des infos et documents de communication).

Sur les projets qui ne sont pas encore à l'état de sortie de résidence, la compagnie pourra proposer des **actions d'éducation artistique et culturelle** auprès de nos adhérent·e·s et accueil jeunes.

Disponibilités :

- Lundi de 9h à 18h
- Vendredi de 9h à 14h
- Samedi de 9h à 17h30 (nous consulter)

- Résidence recherche – 1 semaine ou 2 semaines

Elle concerne des projets avancés, qui ont besoin de travailler pendant plusieurs jours sur le projet artistique construit, afin de perfectionner un pan de la création par exemple.

La MJC-MPT pourra mettre à disposition une salle de répétition ainsi que le matériel technique (son et lumière) pendant une ou deux semaines pendant les vacances scolaires.

La compagnie proposera **soit une sortie de résidence, soit des actions d'éducation culturelle** auprès de nos adhérent·e·s et accueil jeunes.

Disponibilités :

1 Semaine	Date sortie de résidence	2 Semaines	Date sortie de résidence
20 au 24 octobre	24 octobre 2025 – 19h	20 au 24 octobre 27 au 31 octobre	31 octobre 2025 – 19h
27 au 31 octobre	31 octobre 2025 – 19h		
09 au 13 février	13 février 2025 – 19h	09 au 13 février 16 au 20 février	21 février 2025 – 19h
16 au 20 février	21 février 2025 – 19h		
06 au 10 avril	10 avril 2025 – 19h	06 au 10 avril 13 au 17 avril	18 avril 2025 – 19h
13 au 17 avril	18 avril 2025 – 19h		

- Résidence co-production

Concerne les mêmes projets que la résidence recherche mais peuvent rester un temps plus long dans la salle.

La MJC-MPT mettra à disposition la salle de répétition avec matériel technique pendant 1 mois ou 1 mois et demi avec relai sur la communication (affiches, réseaux sociaux etc.)

La compagnie proposera une **sortie de résidence à la rentrée de la saison** pour les adhérent-es.

Disponibilités :

- Du 06 au 31 juillet (Hors samedi, dimanche et jours fériés)

Modalités d'accompagnement

L'équipe de la MJC-MPT peut se faire ressource pour les compagnies accueillies. Elle met à disposition son parc de matériel technique dans la mesure de sa disponibilité (nous consulter).

La MJC-MPT prend en charge l'organisation des temps d'ouverture au public, afin de permettre aux compagnies de rencontrer et d'échanger avec les adhérent-e-s et les jeunes.

Modalités pratiques d'accueil

- Une convention de résidence est signée entre la MJC-MPT et la compagnie
- Une adhésion de la compagnie à la MJC est requise
- Une remise de carte est faite pour que la compagnie puisse ouvrir et verrouiller les portes. Il faut veiller à bien respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du bâtiment
- L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30, ainsi que le samedi matin de 9h à 12h (hors vacances scolaires)
- La résidence peut s'accompagner d'un accès aux lieux communs : salle animation-bar, micro-onde, bouilloire (dans la mesure de la disponibilité de ses lieux au moment de la résidence)
- Le montage/démontage dépend des compagnies